

METABOLIC EXPLORER

Société anonyme au capital social de 5.091.913,30 euros
Siège social : Biopôle Clermont Limagne – 63360 SAINT-BEAUZIRE
423 703 107 RCS CLERMONT-FERRAND

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 9 JUIN 2023

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS – ORDRE DU JOUR AG DU 09.06.2023

Suite à des remarques d'actionnaires relatives aux résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 9 juin 2023, la Société apporte les précisions suivantes :

En lien avec la résolution n° 4 :

La convention réglementée en question concerne l'avance en Compte Courant associé de 2.5 M€ octroyée par l'actionnaire principal (le fonds SPI) à la société en fin décembre 2023, avance sur l'émission d'obligations d'un montant total de 12 M€ réalisée en février 2023. Le taux d'intérêts de cette avance est le même que celui retenu pour les obligations.

En lien avec les résolutions n° 7 et 14 :

La Société a, jusqu'à présent, retenu comme principe de ne pas communiquer les pondérations des critères de performance des mandataires sociaux, et ne l'a pas fait pour les rémunérations variables 2022 et 2023. Le Comité des Nominations et des Rémunérations réfléchira cependant en 2023 à l'éventuelle adaptation de sa politique aux recommandations de communications de ces pondérations. Par ailleurs comme déjà expliqué oralement il nous est difficile de donner des précisions sur d'éventuelles LTI 2023 (conditions d'attribution, valeur max, etc) non prévues à ce jour.

En lien avec la résolution n° 8 :

Nous vous confirmons que Monsieur David Demeestere n'est plus mandataire social depuis le 1^{er} décembre 2022.

En lien avec la résolution n° 12 :

Nous vous informons que Monsieur Daniel Chéron a acquis 10 000 actions METEX en février 2023, d'une valeur d'achat de plus de 12 k€.

En lien avec la résolution n° 15 :

METEX s'est doté depuis plusieurs années d'une politique de rémunération des administrateurs qu'elle veut équilibrée, vertueuse et inscrite dans l'intérêt économique et social de l'entreprise. Ainsi, les administrateurs perçoivent une rémunération en contrepartie de leur partage d'expertise et de leur implication dans la bonne gouvernance de la Société, sources de performance durable. Leur

disponibilité, réactivité et soutien ont été particulièrement utiles et nécessaires à la Société en 2022, dans un contexte macroéconomique et géopolitique très dégradé. Leur contribution à l'élaboration de la feuille de route stratégique actuellement déployée par le management de la Société, a été essentielle, afin d'assurer sa pérennité et son développement à court, moyen et long terme.

C'est à ce titre que la Société propose à l'Assemblée générale du 9 juin 2023 de reconduire une enveloppe globale brute annuelle de 215.000 euros maximum à titre de rémunération fixe annuelle à allouer aux administrateurs pour l'exercice en cours. Ce montant représenterait une somme totale identique à l'enveloppe maximum allouée en 2022 et validée par l'assemblée générale du 10 juin 2022. Les critères de rémunération intègrent à la fois la charge de travail et le niveau de responsabilité qu'implique l'appartenance à des Comités spécialisés, les efforts et le temps consacrés par les administrateurs à la Société, l'assiduité et la présence effective individuelle de chaque administrateur au Conseil d'administration et aux Comités spécialisés.

Par ailleurs, METEX considère que le montant maximum de l'enveloppe allouée à la rémunération de ses administrateurs se situe dans la norme par rapport aux sociétés de taille comparable : le jeton unitaire moyen versé en 2018 par une société de l'indice CAC All Tradable (dont METEX fait partie) était d'environ 45 000€ *. Ce montant correspond aux autorisations données en Assemblée Générale en 2017 et les enveloppes allouées sont de plus en plus élevées chaque année. En 2022, le jeton moyen réel versé aux administrateurs rémunérés de METabolic EXplorer était de 35 000€, soit un montant total de 105 000€ pour 3 administrateurs, ce qui correspond à une somme inférieure de près de 50% par rapport à l'enveloppe globale annuelle maximum allouée.

**Source : Analyse des rémunérations perçues par les administrateurs en 2017 et 2018 (lafinancepourtous.fr d'après une analyse de Proxinvest)*